

**Bulletin à transmettre à : formations-reglementees@inserr.fr**

IDENTITE (écrire en lettres capitales)		
Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	Nom d'usage :
Nom de naissance :		Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Dpt de naissance :
PROFIL DU CANDIDAT		
<input type="checkbox"/> Médecin	N°RPPS (obligatoire) :	
COORDONNEES PERSONNELLES		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone portable (obligatoire) :		
Mail (obligatoire) :		
STATUT DU CANDIDAT		
<input type="checkbox"/> Indépendant		
<input type="checkbox"/> Salarié(e)	Nom de l'employeur :	
FINANCEMENT OU CO-FINANCEMENT ENVISAGE		
<input type="checkbox"/> Autofinancement	<input type="checkbox"/> Employeur	
<input type="checkbox"/> FAF-PM (dossier de demande de prise en charge envoyé par l'INSERR à l'issue de la formation, celui-ci devra être complété et transmis par le bénéficiaire à l'organisme financeur)		
<input type="checkbox"/> Joindre un chèque bancaire de 252.00 € à l'ordre de l'INSERR ou par virement (références bancaires ci-dessous)		
FACTURATION		
Nom ou raison sociale :		
Nom du représentant :		
N°SIRET :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
PIECES A FOURNIR		
<input type="checkbox"/> Copie de l'attestation RPPS		
<input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité		
<input type="checkbox"/> Copie attestation de formation initiale ou dernière formation continue		
RAPPEL		
Cette formation nécessite :		
- d'avoir suivi la formation initiale des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite		
- d'être équipé d'un ordinateur muni d'une caméra et d'un micro, d'une connexion internet et d'une adresse électronique		
Domiciliation bancaire : Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté – CE Bourgogne FC Dijon Code banque : 12135 – Code guichet : 00300 – Compte : 08774566042 – Clé RIB : 23 IBAN : FR76 1213 5003 0008 7745 6604 223 Code BIC : CEPAFRPP213		Date, signature et cachet (entreprise) :

RGPD :

Les données collectées sont nécessaires pour constituer le dossier de formation et vérifier la recevabilité dudit dossier. Les photos sont nécessaires pour réaliser le trombinoscope de la formation et le cas échéant pour transmission à la DSR.

Si la candidature n'est pas retenue, les données transmises seront détruites dans un délai de 24 mois.

Si la candidature est retenue, ces données seront transmises pour être traitées dans le cadre de la formation, puis conservées pendant 6 ans après la dernière interaction suivant cette formation.

Conformément à la loi Informatique & Libertés / RGPD, vous avez le droit de demander à consulter, à faire rectifier ou effacer vos données, en cas de contestation à limiter (figer) vos données, à récupérer une copie de vos données.

Nous ne procédons pas à un traitement marketing de vos données, ni à un profilage, ni à des décisions individuelles automatisées.

Par défaut, nous répondons dans un délai d'un mois à votre demande sauf si des difficultés spécifiques nécessitent plus de temps.

Pour exercer ces droits il faut nous contacter par courriel à rgpd@inserr.fr ou rgpd.inserr@auris-solutions.fr

En cas de différend vous avez la possibilité d'introduire une réclamation à la CNIL.

Contact service des formations réglementées INSERR

Cécile FAVIER -Chargée de formation

122 rue des Montapins- CS 20015 - 58028 NEVERS cedex

Téléphone : 03 86 59 90 52 - Mail : formations-reglementees@inserr.fr